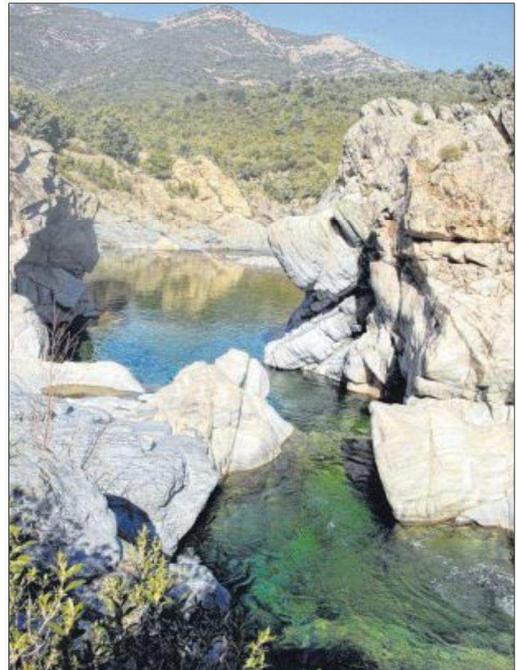


# Les sentiers des zones protégées mis sous surveillance

Dès le milieu de la semaine, une quinzaine d'agents de l'ONCFS et de la DDTM sera chargée de veiller à la tranquillité des chemins des endroits où des arrêtés de biotope ont été pris. Conducteurs de motos, 4x4 et quads risquent l'amende



A Aleria, sur le site de Mare stagnu, un panneau d'interdiction de circuler sur les chemins derrière la plage vient d'être installé. /PHOTO MARC-ANGE INGRAND



La circulation des véhicules à moteur est proscrite, entre autres, dans les zones Natura 2000 comme ici dans la vallée du Fango. /ARCHIVES CORSE-MATIN

**D**ès mercredi, ils seront une quinzaine à arpenter les zones protégées du littoral de la Plaine orientale et de la Balagne. Un peu, aussi, celles de la montagne, mais dans une moindre mesure.

Eux, ce sont les agents de l'office national de chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), chargés de faire respecter les interdictions de circulation en véhicule motorisé dans les endroits où se trouvent des espèces faunistiques et floristiques protégées.

Car, comme sur la route, la circulation motorisée dans la nature est réglementée. Dans les massifs boisés et les milieux protégés comme les parcs nationaux, les réserves naturelles, les espaces préservés par arrêté de protection de biotope (APB), ainsi que ceux gérés par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, la circulation des véhicules à moteur est proscrite par principe.

C'est également le cas en bord de mer, sur les dunes et les plages où

encore dans les zones Natura2000. *"Le début de la belle saison est une période particulièrement propice aux balades, en particulier pour les quads et les motos. Mais il n'empêche que l'accès à certains endroits est soumis à des règles précises qu'il convient de faire respecter. Et cela, même si la signalisation adéquate n'est pas toujours mise en place par les municipalités concernées, bien que l'on soit dans des zones où des arrêtés de biotope ont été pris"*, fait remarquer Patrick Martin, chef de service interdépartemental à l'ONCFS.

### De la Plaine orientale à la Balagne

Une simple question de bon sens pour beaucoup. Mais les choses ne sont pas forcément si évidentes pour d'autres.

Du coup, de manière régulière jusqu'au début du mois de juillet, des équipes parcourront les secteurs sensibles et les zones seront affinées en fonction des observations: *"Il n'est pas question de surveillance de terrain mais bien de ci-*

*bler des endroits précis et déterminés pour être efficaces."*

Car la circulation à moto, quad ou 4x4 dans les espaces naturels peut provoquer des dégradations et des conflits d'usage. Sans compter que les passages répétés et les nuisances sonores peuvent perturber la faune sauvage en période de reproduction, *"ou provoquer de fortes dégradations des dunes et des plages. Nous serons vigilants également sur les feux allumés pour faire des barbecues ou autre. Il n'est pas rare que l'on retrouve des espèces protégées, comme les tamaris, qui ont servi à allumer un feu."*

Et le jeu n'en vaut pas vraiment la chandelle quand on sait que l'on risque au minimum 135 € d'amende, *"mais cela peut aller jusqu'à 1500€ en fonction de ce que décide la justice. La confiscation du véhicule est, elle aussi, possible en fonction des cas"*, indique le responsable de l'ONCFS.

De quoi inciter, logiquement, les conducteurs à rester sur les sentiers autorisés aux véhicules. Et à emprunter les autres à pied.

**S.O.**

## Et d'un point de vue réglementaire?

Ce type d'opération a lieu chaque année et s'inscrit dans le cadre du plan de contrôle interservices départemental établi par la préfecture et le service départemental.

Pour cette session, les agents de la DDTM et de l'ONCFS - ces derniers recevant des renforts du Continent - veilleront notamment au respect des pistes interdites à la circulation, à la conservation des milieux naturels, au respect de la vie privée, à la tranquillité des espèces protégées et à la cohabitation avec les usagers. Pendant l'été, qui est finalement un facteur limitant sur le littoral, les zones de montagne sont d'autant plus surveillées.

## échecs / scacchi

### Une appli pour suivre l'actualité échiquéenne insulaire

**L'appli Corse Echecs**  
disponible pour tous les smartphones  
Téléchargement gratuit

Available on the **App Store**

GET IT ON **Google play**

On doit cette appli à la société ajaccienne Webzine, référence internationale en la matière. Elle permet de suivre, en direct, les nombreux événements qui se déroulent dans l'île. Plusieurs centaines d'internautes d'une quarantaine de pays l'ont déjà téléchargée, alors pourquoi pas vous ?

**ECHEC ET MAT**  
saison 6

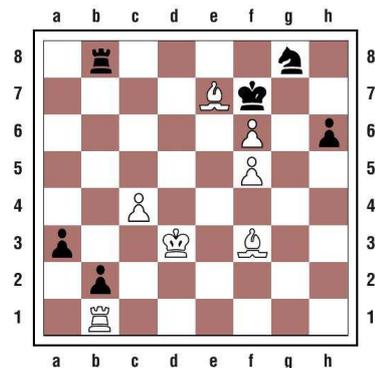
EMISSIION TV  
Emission TV

Horaires des diffusions

**SAMEDI 14 h 05**  
**DIMANCHE 9 h 35**  
**MERCREDI 10 h 00**  
**MERCREDI 13 h 55**

## Mattu in 1 colpu

cù i Bianchi



Solution et infos [www.corse-echecs.corsica](http://www.corse-echecs.corsica)